



Ville de Lisle-sur-Tarn

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal

---

**Date de la séance :** 19 mars 2025

**Absents excusés (pouvoirs) :** DAVID Laurent donne pouvoir à Pascale PUIBASSET jusqu'à la question 3 incluse  
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à PUJOLAR Théo  
GAILLAC Patrick donne pouvoir à LOPEZ Anthony  
DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOL Clarisse

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITÉ**.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024**

*Laurent VEYRIES : il est fait état d'échanges à la fin du conseil municipal alors que c'est hors règlement comme vous l'aviez rappelé. De plus les propos ne nous semblent pas fidèles sur les échanges, mais l'exercice est compliqué, pour être nombreux à l'exercer.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance 30 octobre 2024 à **LA MAJORITÉ** (4 contre DE OLIVEIRA Katy, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

### **3. Décisions municipales**

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

Après exposé des décisions municipales par Mme le Maire, le conseil municipal **PREND ACTE**.

### **4. Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2025**

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Il est donc proposé au conseil municipal d'entendre l'exposé et de débattre des éléments détaillés dans le document annexé.

*Anthony LOPEZ : présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025.*

*Théo PUJOLAR : Pour faire un point sur le monde associatif comme évoqué dans le DOB, la ville est partenaire de l'ensemble des évènements associatifs organisés sur la commune que ce soit avec un accompagnant technique, financier ou les deux. Ce qu'on peut constater c'est que la multiplication d'associations et d'évènements de petite envergure amènent la ville à mettre à disposition des moyens humains supplémentaires voir même d'externaliser des tâches courantes pour libérer du temps pour accompagner ce tissu dans leurs projets et évènements. Tout ceci pour vous dire que l'accompagnement communal ne se résume pas qu'à la subvention et si nous devrions chiffrer l'ensemble des accompagnements nous mettrions en lumière un budget bien plus grand que celui des subventions.*

*Trop souvent on néglige de comptabiliser les aides indirects comme la location de WC chimiques, la mise en place de compteur provisoire etc.*

*Je soulignerais aussi l'engagement des services techniques qui donne un dévouement envers l'associatif qui dépasse largement le cadre professionnel et qui de temps en temps n'est pas reconnue à sa juste valeur par le monde associatif.*

*En ce qui concerne les irrégularités de la facturation EDF, nous avons été obligés de stopper l'envoi des newsletters qui avait pour but une transparence de la consommation des bâtiments communaux mis à disposition des associations et qui appelait notamment à être attentif aux économies d'énergie.*

*Nous préparerons la continuité des projets en soutien au monde sportif après la réhabilitation des courts de tennis, de la piscine municipale, du revêtement intérieure du boulodrome et de la salle Pierre Salvat, c'est l'heure de la réflexion sur la réalisation d'un bâtiment abritant le club de foot pour ficeler au mieux un projet et qui sera laissé à l'appréciation de la prochaine équipe municipale pour sa réalisation.*

*Isabelle ALARY : pour la MSP, bien que l'emprunt n'ait pas été contracté nous avons pu nous adapter et répondre aux besoins des professionnels de santé qui ont pu nous en faire part.*

*Clarisse ORIOL : pour le projet de voirie, il y avait eu une réunion publique sur la mobilité, que devient la suite ?*

*Anthony LOPEZ : c'est un dossier conséquent, cela se poursuit même si nous avons pris un peu de retard. Il y aura des ateliers citoyens mis en place avec le bureau d'étude.*

*François ROQUES : nous bénéficierons de l'augmentation légale des bases, mais notons que les taux communaux seront maintenus. Il sera sûrement encore une fois évoqué la baisse des taux mais notre stratégie démontre que nous avons investi près de 13 millions d'euros sans augmenter les impôts, voire en les baissant. Nous avons fait des choix stratégiques et continuerons en rapport avec les différents contextes.*

Pascale PUIBASSET : nous avons assumé nos obligations SRU, accueillant une nouvelle population avec les services qui vont avec dans un contexte très compliqué.

Nathalie COLLIN : l'extinction de l'éclairage public la nuit a aidé à la maîtrise des fluides et compensé l'augmentation des tarifs. Nous avons maîtrisé les coûts.

Anthony LOPEZ : c'est un choix qui a été discuté par certains, mais cela a été bénéfique.

Jean TKACZUK : les fluides ce n'est pas que l'éclairage public, il y a les bâtiments et je n'ai rien vu sur le sujet.

Théo PUJOLAR : le problème de facturation avec EDF a hélas galvaudé les comparaisons, qui sont rendues impossibles.

Mme le Maire : l'exemple de cette salle est assez évident d'ailleurs.

Clarisse ORIOL : c'est normal elle n'est plus utilisée !

Mme le Maire : c'est faux. Cette salle n'est plus une salle des fêtes, on y célèbre les mariages. On y organise aussi de grandes manifestations. Nous sommes en période de transition car la salle Salvat sera la salle des associations. Théo Pujolar a beaucoup travaillé également pour avoir un accès plus large au pôle des aînés, ce qui n'était pas le cas précédemment. Il n'y a pas de baisse de l'offre, juste des modifications et une transition.

Anthony LOPEZ : sur la consommation énergétique c'est comparable même si l'utilisation est différente.

Jean TKACZUK : a-t-on un bilan sur les bâtiments comme évoqué en atelier ?

Anthony LOPEZ : les bâtiments sont pour la plupart mis à disposition des associations. Nous avons prévu des comparatifs, mais sans les factures ce n'est pas possible. On provisionne comptablement pour éviter les mauvaises surprises mais nous ne possédons pas les relevés.

Jean TKACZUK : pour 1886 où en est la procédure avec la communauté d'agglomération ?

Mme le Maire : elle sera soumise à approbation du conseil municipal, c'est en cours de discussion entre services.

Clarisse ORIOL : en 2024 il était question des bureaux de la mairie.

Mme le Maire : tout à fait, mais il a fallu faire des choix et la priorité a été donnée aux associations. Il faudra quoi qu'il advienne se pencher sur ce sujet et le traiter.

Clarisse ORIOL : qu'en est-il pour le bâtiment de l'ancien musée ?

*Mme le Maire : point mort, rien n'a été réfléchi.*

*François ROQUES : il y a toujours les réserves qui y sont stockées, d'où le maintien de l'alarme et la surveillance.*

*Anthony LOPEZ : cette année, je tiens à féliciter les équipes, pour la qualité de leur investissement, de la part de l'ensemble des élus.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à **L'UNANIMITÉ** de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2025 et de la tenue du débat.

## **5. Finances – Association l'Ecurie des Deux Rives – Subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de l'organisation du 39<sup>ème</sup> rallye des Côtes du Tarn, épreuve retenue officiellement pour deux ans au calendrier du Championnat de France VHC, l'association l'Ecurie des Deux Rives fait face à de nouveaux besoins. En effet, des structures sont demandées par la FFSA (Fédération Française de Sports Automobiles), notamment un podium aux dimensions particulières, une sonorisation pour la communication au public (sur les parcours, au cœur des villes traversées ainsi qu'à l'arrivée finale à Lisle-sur-Tarn).

Afin de faire face à la nécessité de procéder à l'acquisition de ce nouveau matériel, l'association a sollicité le soutien de la commune.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au l'Ecurie des Deux Rives pour l'accompagner dans la prise en charge de l'acquisition d'un nouveau podium et d'un matériel de sonorisation conformes aux prescriptions de la FFSA ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Jean TKACZUK : pour l'organisation sur les promenades et la périphérie il y a eu beaucoup d'activité préalable en amont du rallye, avec notamment beaucoup de bruit.*

*Théo PUJOLAR : quoi qu'il advienne ils doivent respecter le code de la route.*

*Jean TKACZUK : ils ont fait des essais bruyants.*

*Théo PUJOLAR : d'habitude c'est à Rabastens, il a fallu nous réajuster suite aux problèmes rencontrés sur cette commune. Nos équipages locaux ont eu de très bonnes performances.*

*Anthony LOPEZ : nous nous sommes adaptés rapidement avec leurs contraintes, avec en plus les travaux place de Larmasse. Nous avons essayé de faire au mieux malgré c'est vrai quelques nuisances sonores.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (M. Philippe MAYERAS ne prend pas part au vote).

## **6. Administration Générale – Dénomination de voie publique**

Par délibération en date du 3 mars 2020, le conseil municipal décidait de dénommer la voie reprise dans le plan annexé « chemin de la Licherie Haute 81310 Lisle sur Tarn ».

L'usage et les antériorités des résidents nécessite, pour faciliter l'acheminement postal et correspondre à la réalité des pratiques, que la voie soit renommée.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De dénommer la voie présentée dans le plan annexé :
  - Route de la Licherie Haute 81310 Lisle sur Tarn
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

## **7. Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet – Rapport d'activité 2023**

L'article L 5211-39 du CGCT prévoit que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le rapport d'activité de la CAGG pour l'année 2023 est joint en annexe de la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De prendre acte du rapport d'activité 2023 de la CAGG joint en annexe.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Didier SALANDIN : Je participe aux conseils communautaires, et également aux commissions cadre de vie avec élaboration du diagnostic de la voirie intercommunale.*

Lors d'une réunion sur les déchets nous avons établi un règlement de collecte communautaire, un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, un règlement de redevance spéciale.

Nous avons également débattu sur les équipements en colonnes et (ou) en cuves enterrées dans les secteurs en apport volontaire, équipements dotés de sondes volumétriques qui indiquerons par liaison GSM en temps réel le taux de remplissage. J'ai eu l'occasion à ce moment-là de faire part du scepticisme de la commune de Lisle-sur-Tarn sur ce type d'installation, qui procure plus de désagréments que de bénéfices pour les usagers.

Un règlement de redevance spéciale a été élaboré pour remplacer celui de 2011 notamment pour la séparation des biodéchets.

Concernant la voirie nous avons eu une réunion pour définir la voirie d'intérêt communautaire. Nous sommes à ce jour à jeun d'avoir un retour sur l'avancement des réflexions, alors que j'ai pu faire part de notre souhait de clarifier cette compétence.

Nous poursuivons donc notre méthode avec nos moyens : la commune de Lisle sur Tarn poursuit l'entretien et la rénovation de la voirie.

Un relevé de l'état de toute la voirie a été effectué en interne par les élus en charge accompagnés des services communaux compétents, les priorités des réparations seront ensuite débattues lors d'un groupe de travail.

Pascale PUIBASSET : Je suis toujours titulaire de la commission Aménagement.

A ce titre, j'ai proposé et partagé de nouvelles modalités de participation des membres (odj, documents transmis en amont, éléments portés au débat, compte-rendu remis en temps et en heure).

Outre la préparation et la participation à ces commissions proprement dites, j'ai participé aux réflexions concernant la mobilité et les EnR. Soit 27 séances de travail.

En tant que conseillère communautaire déléguée à l'habitat, j'ai notamment la charge du PLH et de l'OPAH.

Dans ce cadre, j'ai piloté l'évolution du règlement des aides d'intervention du logement social afin de coller aux objectifs du PLH, des enjeux locaux et des évolutions réglementaires, rencontré l'ensemble des bailleurs sociaux intervenant sur notre territoire, ainsi que les études pré-opérationnelles de l'OPAH-RU et l'OPAH-DC (permettant de lancer celles-ci le 21 juin 2024). Des COPIL réguliers ont permis de partager et conforter le travail avec les partenaires institutionnels tels la DDT, le CD81, les bailleurs sociaux, l'ADIL.

Un programme de séances d'informations en direction des particuliers, des communes, des agences immobilières a été également mis en place. Dans le cadre des animations du dispositif Tarn Renov'Occitanie, j'ai proposé et piloté l'organisation du Salon de l'Habitat et de la Rénovation énergétique qui s'est tenu en mars 2023 à Gaillac. Sur une demi-journée, 350 visiteurs ont pu se renseigner auprès de professionnels locaux et assister à des conférences thématiques.

Tout ceci s'est traduit par 74 séances de travail.

L'agglomération s'est lancée dans l'élaboration du SCOT et d'un PLUi. Dans le même temps, la région écrit son SRADET. Ce travail doit intégrer les principes du ZAN, lesquels, en 2023, laissent un certain nombre d'interrogations quant à son application pratique. Au total, pour cette partie, 17 séances de travail.

*Ayant initié et fait labelliser le Projet Alimentaire Territorial, je continue à suivre ce dossier. Tout comme celui de l'espace-test agricole, l'Essor Maraîcher. Soit 11 séances de travail sur ces sujets.*

*Par ailleurs, selon les contraintes de mes collègues et les sujets, j'ai participé à 3 séances des commissions attractivité et ruralité.*

*En tant que désignée et élue représentante de la CA2G auprès de différents syndicats (Syndicat des Eaux du Gaillacois, Syndicat Mixte Tescou Tescounet, Syndicat Tarn Aval, Toscane Occitane), j'ai assuré ici 10 séances de travail.*

*De manière plus anecdotique, j'ai participé à 2 ateliers sensés piloter la communication de l'agglomération. Mais ceux-ci ont été arrêtés sans qu'aucune raison n'ait été partagée.*

*2023 s'est également traduit par la participation à 21 exécutifs, 10 bureaux et autant de conseils communautaires, 8 conférences des maires.*

*En résumé, 193 réunions, rdv ou ateliers de travail, en journée et/ou en soirée. Ce qui illustre le déplacement du champ de certaines compétences.*

*Florence ROBERT : Et avec un travail et une vie privée ! Chapeau !*

*Jean TKACZUK : Nous voici une nouvelle fois en situation d'échanger autour du RAPPORT d'activité de la communauté d'agglomération, sur le bilan de l'année écoulée.*

*Chaque délégué communautaire est appelé à faire, une présentation pour ce qui le concerne et on est ainsi amené à entendre chacun des orateurs évoquer la lourde charge qui a été la sienne avec son lot de réunions, de dossiers suivis durant l'année concernée.*

*Cet exercice est demandé aux 4 délégués communautaires de notre assemblée, mais il concerne en fait, chaque élu du conseil municipal. Étant informé de la tenue des réunions de l'agglomération, ses conseils comme ses commissions, ayant donc d'une façon ou d'une autre participé à des débats communautaires, chacun devrait être en mesure d'en faire un compte rendu qui pourrait pour certains apporter un éclairage instructif.*

*Pour ma part, en tant que délégué issu de l'opposition, je ne peux qu'apporter un regard partiel sur le fonctionnement de notre intercommunalité.*

*Pourquoi ? Parce que, par construction, mon accès aux informations est restreint.*

*Je ne participe en effet :*

- Ni aux réunions de l'exécutif,*
- Ni au bureau des maires,*
- Ni aux ateliers spécifiques, dont la composition repose sur les choix des exécutifs municipaux.*

*Autrement dit, les orientations majeures sont souvent arrêtées en amont, et il nous revient seulement d'en prendre acte en commission une fois les décisions stabilisées.*

*Ce rapport puisqu'il faut en parler, laisse des questions en suspens, notamment en matière de gouvernance.*

*À la lecture du rapport, tout semble clair et bien ordonné. On y retrouve un discours positif et lissé, mais certains termes-clés des débats récents, notamment ceux liés à la gouvernance, sont brillamment évités.*

*Il est donc d'abord nécessaire de se remémorer quelques faits marquants, notamment en matière de fiscalité et de gestion des compétences.*

## 1. En matière de Fiscalité : des choix structurants

- *Taxe d'habitation : toujours en vigueur en 2023, était fixée à 13,71 %.*
- *Taxe foncière sur le bâti : à 25,60 %. Taxe foncière sur le non-bâti : à 34,99 %.*
- *Sur ce point, souvenons-nous de la crise de mars 2021, où la décision d'augmentation de cette fiscalité d'AGGLO a été adoptée à 46 voix contre 41 : un passage en force qui a marqué les esprits.*
- *Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)*
- *CFE maintenue à 33,76 %*
- *CVAE supprimée en 2023, désormais perçue par l'État et vouée à disparaître d'ici 2027.*
- *En septembre 2023, la commission des finances et le conseil d'AGGLO, ont examiné une révision des bases de la CFE.*

*L'argument avancé était simple : compenser la suppression de la CVAE tout en limitant l'impact aux entreprises aux plus gros chiffres d'affaires.*

*En fait nous avons fait face à un manque de transparence dans l'analyse*

*Problème : aucune présentation détaillée n'a été fournie pour comparer l'impact réel avant/après et entreprise par entreprise.*

*Ce manque de clarté a été reconnu en novembre 2024, une fois les premiers avis d'imposition reçus.*

*Au final, l'estimation initiale était erronée puisqu'un grand nombre d'entreprises a subi des hausses importantes, parfois jusqu'à 300 %.*

*Autre chiffre surprenant relevé plus tard : le nombre d'entreprises sur le territoire serait passé de 7 000 en 2023 à 8 000 en 2024, ce qui soulève des questions sur la fiabilité des données initiales.*

*La méthode est donc à revoir.*

*Car ce dossier illustre un manque de transparence et de rigueur dans la prise de décision.*

*Pour éviter de telles erreurs, une règle simple pourrait être appliquée : toujours présenter les chiffres comparatifs des années précédentes (n et n-1) lors des décisions budgétaires.*

*Cette exigence de clarté devrait d'ailleurs s'appliquer tant à l'Agglo qu'à la commune de Lisle.*

## 2. En matière d'Aménagement et Développement Économique

*Sur la ZAC de Lisle à l'Albarette, le rapport signale deux terrains qui ont été vendus, dans un contexte de rareté foncière, 61 opérations de soutien aux entreprises, dont 2 concernent directement notre commune.*

*Le commerce local a bénéficié d'une aide de 2 500 € via Cap Lisle-sur-Tarn.*

*En parallèle, l'Agglo nous a accordé 7 510,95 € au titre d'un fonds de concours pour du matériel scénique mobile.*

*Enfin, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé pour le projet école/ALAE, et une renégociation a eu lieu pour les Contrats Bourgs-Centres pilotés avec la Région.*

3. En matière d'Habitat et d'Assainissement on trouve des transferts de compétences à effet direct sur notre quotidien

En 2023 on a vu le lancement d'un dispositif OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain), sur les centres ville de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens.

Par ailleurs, l'Agglo a pris en charge des travaux d'assainissement Avenue Charles de Gaulle. Pour suivre, je voudrais faire un zoom sur la gestion de l'assainissement collectif qui continue d'être un sujet sensible.

En application de la loi NOTRe, l'Agglo a acté, le 31 mars 2023, le transfert de la gestion de l'assainissement de Lisle-sur-Tarn au profit de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Ce transfert impliquait également le contrat avec Lyonnaise-SUEZ, avec effectivité à partir du 1er janvier 2020.

En novembre 2023, le conseil a voté une prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2024, au lieu de l'échéance initiale fixée à fin 2023.

Un REPORT dont la collectivité avait besoin pour se donner du temps pour définir un nouveau mode de gestion du service.

Mais au final, ce délai s'est révélé insuffisant. Résultat : une nouvelle DSP (Délégation de Service Public) a récemment été attribuée pour 4 ans, prolongeant ainsi de fait le système existant au profit de la Lyonnaise-SUEZ jusqu'en 2029. Ce que personnellement je regrette. On ne peut faire un bilan 2023 de l'EPCI, sans évoquer l'Affaire de la centrale d'enrobage à Garrigue Longue à Montans et ses conséquences.

Le projet de vente d'un terrain pour cette installation a suscité une vive opposition, qui a pris une tournure judiciaire. Une enquête pour prise illégale d'intérêt a été ouverte à l'été 2023, suivie d'une perquisition à l'agglomération Gaillac-Graulhet révélée en novembre 2023 par la presse. Cette crise, ajoutée aux manifestations d'opposants, aux projets de sécession de Graulhet et à la démission de l'interSCOT, a fragilisé l'EPCI et marqué 2024 comme étant une année de turbulences.

Faut-il pour autant parier sur un effondrement ? Pas si vite. L'Agglo, malgré ses défauts, a été bénéfique pour notre commune. Aurions-nous pu financer seuls un projet comme "Lisle en Bus" ? L'intercommunalité est parfois un bouc émissaire facile, mais elle reste essentielle.

Pour finir je dois relever que le RAPPORT dont nous parlons aujourd'hui en mars 2025 est celui de 2023... Si les mêmes causes ont les mêmes effets le débat sur le rapport suivant, de 2024, devrait se tenir au-delà de la fin de cette mandature .... Et je ne serai donc plus des vôtres pour y participer.

Aussi permettez-moi de tracer quelques perspectives pour l'avenir :

Notre intégration au SCOT Occitanie, remplaçant de l'interSCOT métropolitain, sera un enjeu clé pour équilibrer nos relations avec la métropole.

Lors de la dernière commission municipale des finances, il a été rappelé que Lisle souffre d'un déséquilibre budgétaire chronique : nous accueillons de nouveaux habitants venus de la métropole, mais sans entreprises pour générer des recettes fiscales, ce qui pèse sur nos finances.

*Il faudra donc encore et encore se préoccuper :*

- *D'attirer des entreprises pour dynamiser notre territoire.*
- *De Renforcer les mobilités, notamment en relançant la mise en double voie des tunnels SNCF de Gragnague, un projet bien plus stratégique pour Lisle et Mazamet que l'A69.*

*Conclusion :*

*Au total, ce rapport d'activité dresse un état des lieux, mais nous pose aussi des questions essentielles :*

- *De Gouvernance : Comment assurer plus de transparence dans les décisions ?*
- *De Fiscalité : Comment concilier équilibre budgétaire et acceptabilité citoyenne ?*
- *D'aménagement du territoire : Comment mieux répartir les investissements ?*

*Bref, est-il possible d'espérer que demain, au sein de l'AGGLO, il pourra être fait une place à un VRAI DEBAT ?*

*Mme le Maire : nous avons senti votre émotion et votre rapport est fidèle à ce qui se passe. Il retrace la situation de l'agglomération, et nous le pensons comme vous. La gouvernance n'est pas au rendez-vous je vous remercie de ce rapport que je partage.*

*Je vais donc à mon tour vous retracer mon activité au sein de l'agglomération année 2023 :*

*Nous avons mis en place l'aide à l'immobilier d'entreprise.*

*Également aide aux associations de commerçants, Lisle sur Tarn a bénéficié de 2 500 €*

*Le projet alimentaire territorial a été validé le 22/02/2023.*

*Développer une culture favorisant le bien manger.*

*Pérenniser et accompagner la structuration des filières.*

*Préserver les ressources du territoire.*

*Le but est aussi de favoriser la relation producteur consommateur et les cuisiniers des écoles.*

*A ce jour le projet culturel prend le pas sur le projet alimentaire.*

*Fond de concours culturel :*

*Nous avons fait appel à ce fond pour équiper la salle Agora (3 553 €)*

*Le concept des deux pépinières Gaillac et Graulhet a été revu, de structure associative elles sont rentrées dans la gestion propre de l'agglomération :*

*L'accueil des entreprises a été redynamisé, et a été initié au sein des deux pépinières un plan de formation dédié aux entreprises de l'agglo.*

*En 2023 :*

- *RSE (responsabilité sociétale des entreprises)*
- *Construire son prévisionnel et son plan de financement*
- *Construire sa politique tarifaire*
- *RH réaliser un recrutement attractif*
- *RGPD (règlement général protection des données)*

*Mise en place d'un Schéma de Développement Economique sur les 17 Zones d'activités :*

*Deux Stratégiques :*

- Mas de Rest
- Secteur Molière Graulhet

Quinze territoriales :

- Bressoles Rieutord Graulhet
- Garrigues Longue Montans
- Massies Couffouleux
- Clergous Gaillac
- Bousissounade Lagrave
- Xansos Brens
- Aéroport Graulhet
- Ricardins Briatexte
- L'Albarette Lisle sur Tarn
- Rozies Cahuzac sur Vère
- Bouyayo Couffouleux
- Fontgrave Rabastens
- Beauvais sur Tescou
- Dourdoul Salvagnac

Nos prix de vente des terrains se situaient entre 10 et 22 € le M2 Aménagé.

Le tarif des zones voisines se situaient entre 25 et 70 € le M2.

La tension foncière est forte, il ne reste en 2023 que 6 ha environ de disponible soit 2 années de commercialisation

Nous avons posé un postulat à l'époque que lors de l'étude du SCOT nous puissions zoner 11 ha cessible fin 2023, 28 à 32 ha cessible fin 2035, 25 à 30 ha cessible fin 2042.

Le zonage ZAP (zone agricole protégée) a été abordé mais pas retenu à ce jour.

Il a été fait acte de candidature pour le dispositif Territoire d'industrie.

Ce dispositif qui est un label a été obtenu, il y en a 15 en Occitanie.

Il s'agit d'un programme national en faveur de la reconquête industrielle, il concerne principalement le secteur Graulhérois et va permettre d'assurer une reconquête industrielle, la concrétisation se fera avec des soutiens financiers et une offre d'accompagnement. Facilitation des démarches pour les entreprises existantes et les porteurs de projets.

Le constat une équipe technique sous dimensionné et c'est encore le cas :

- Un directeur
- Deux assistantes
- Un agent pour le projet alimentaire territorial
- Un agent d'accueil et d'assistance pour les deux pépinières

En 2023, vu le constat de carence de ce service j'ai proposé le conventionnement avec les compagnies consulaires (CCI et CMA).

Les formations notamment sont assurées par le biais de cette convention, la démarche qualité proposée aux commerçants, mise en place d'un atelier pour la commande publique et bien d'autres accompagnements sont le fruit de cette convention qui a été signée le 14/09/2023. Avec cette équipe nous avons posé les fondamentaux pour une politique ambitieuse pour ce territoire, sans que l'agglomération ait elle-même écrit son projet.

*L'année 2024 a été maillée d'incohérences et d'ingérence ce qui a motivé ma démission en tant que VP en charge de l'économie à l'agglomération.*

*Ce sujet et ses explications seront à l'ordre du jour du prochain bilan d'activité pour l'année 2024.*

*Florence ROBERT : Monsieur Tkaczuk j'ai apprécié votre rapport mais j'en ai retenu aussi le tacle envers les conseillers municipaux.*

*Je vais vous donner mon ressenti pour vous répondre : avec Nathalie Collin nous sommes toujours présentes aux commissions scolaires et jeunesse. Nous nous retrouvons souvent à 8 maximum, souvent avec peu d'élus communautaires. C'est pour moi un problème, nous sommes dans un pouvoir consultatif : on vous écoute, mais vous n'avez pas le droit de vote. La présence des conseillers communautaires est la bienvenue pour appuyer les projets et les voter. Vous nous dites que l'agglomération est aussi une bonne chose qui nous a permis de faire : je ne partage pas du tout, on aurait fait tout seul, mieux, et avant.*

*On aurait agrandi la crèche, et fait les travaux aux écoles.*

*Il va y avoir après les élections un temps de latence alors qu'il y a une urgence pour les crèches. L'accueil jeunes il a fallu le remonter totalement, comme s'il débutait. Sur l'espace restauration et la préparation sur place, c'est un vœu que je réaffirme. J'entends d'un côté cette volonté frustrée des parents et de l'association Cantine en transition. Et de l'autre j'entends l'agglomération qui me dit que tout va bien, qu'elle travaille avec les parents et cette association. Il y a un double discours assez surprenant je dois vous l'avouer. Je reste très réservée, le scolaire et la jeunesse n'auraient pas dû être transférés, c'était une erreur. Ce sont de grosses dépenses et responsabilités. Et encore merci à Nathalie.*

*Nathalie COLLIN : en 2023 il y avait encore des ateliers, beaucoup moins en 2024. Tout est déjà tracé et on ne peut pas voter, tout est ficelé. Il n'y a pas de communication ni de concertation.*

*François ROQUES : d'autres élus sont impliqués en groupes de travail. Je participe aussi aux réunions, et également auprès de la Toscane occitane, intimement liée à la CAGG. Daniel Libbrecht aux finances, nous ne sommes, au même titre que vous, pas plus informés. Et la désorganisation est manifeste.*

*Florence ROBERT : et quand le vice-président à la culture et à la jeunesse ignore totalement la jeunesse, ça interroge...*

## **8. Informations et questions diverses**

La séance est levée à 20h55.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 2 avril 2025

Le secrétaire de séance

Florence ROBERT

Le Maire

Maryline LHERM

